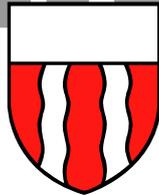


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 11 mai 2017 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

8^{ème} séance – 2016 / 2017

Séance du jeudi 11 mai 2017

Présidence de M. Silvio Torriani, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le vendredi 12 mai 2017 à 20h00*
- *Le samedi 13 mai 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 14 mai 2017 à 19h00.*

66 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Anne Cherbuin, Carole De Col, Elodie Golaz Grilli, Elodie Joliat, Sylvie Ramel et Marie Schneider ainsi que MM. Alain De Col, François Delaquis et Antonio Lepore.

Sont absents: MM. Yves Briaux, Jean-Marc Cudrig, Selim Ibrahimy et Carlos Machado.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour eut été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la sécurité des passages piétons sur l'avenue de Longemalle
- - Un dépôt d'un postulat par M. le Conseiller communal Nicolas Freymond intitulé "Renens à 30km/h la nuit?"
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Aso Piroti intitulée "Délocalisation de la société de Thermo Fisher Scientific, quel avenir pour les employés ?"
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée "Variabilité du prix de l'électricité et de ses conséquences".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 avril 2017
3. Démission(s)
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election** du Bureau du Conseil communal pour l'année 2017 – 2018
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^{ème} Vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
12. **Rapport de commission – Préavis N° 9-2017** – Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens
M. Pascal Golay, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 10-2017** – Collecteurs d'eaux claires - Chemin des Côtes
M. Richard Neal, Président-rapporteur
14. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 11-2017 – Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 12-2017 – Bâtiment de la Croisée – Location des surfaces nécessaires pour la création d'une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes
Présidence: Commissions des finances
15. Motions, postulats, interpellations
16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 avril 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a, à ce jour, reçu aucune démission.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentations

Faisant suite à la démission de Mme Antoinette Zosi, le groupe UDC a procédé à l'élection complémentaire de Mme Eveline Henry. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Il est à noter qu'un délai de recours de trois jours dès l'affichage s'est appliqué. Aucun recours n'ayant été déposé, Mme Eveline Henry peut être assermentée.

Faisant suite à la démission au 30 mars 2017 de M. Jean-Pierre Leyvraz en tant que conseiller communal pour le groupe Fourmi rouge, Mme Carole Castillo, première des "viennent-ensuite", a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue lors de la séance du Bureau du Conseil du 2 mai 2017 et peut être assermentée.

M. le Président prie Mmes Eveline Henry et Carole Castillo de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie Mmes Eveline Henry et Carole Castillo de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mmes Eveline Henry et Carole Castillo pour leur assermentation puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

- ❖ *Le 30 avril ont eu lieu les **élections cantonales**, notamment du Grand Conseil. La totalité du procès-verbal de l'élection au Grand Conseil a été envoyée aux Présidents des groupes représentés au Conseil communal. Des copies papier peuvent être demandées à Mme Charlet. Les résultats complets sont aussi à votre disposition sur le site de la Commune et du Canton.*

Je vous signale le taux de participation dans notre commune: 32,45%.

Je tiens, par ailleurs, à féliciter les 3 élus de notre commune au Grand Conseil, Mme Myriam Romano-Malagrifa, Mme Nathalie Jaccard, M. Vincent Keller.

- ❖ *Je vous rappelle **la votation fédérale du 21 mai** avec un seul sujet sur le tapis, concernant la stratégie énergétique 2050.*

Le même jour aura lieu l'élection au Conseil d'Etat, 2^{ème} tour.

❖ *J'ai reçu **deux lettres de citoyens**:*

La première de M. Laurent Desarzens, datée du 1er avril 2017, concernant le devenir des déchets ménagers et notamment des plastiques mous. Ce courrier a été transmis à la Municipalité en date du 6 avril 2017 pour traitement et réponse.

La deuxième de M. Jean-René Marbot datée du 26 avril 2017 relative à la future fermeture du passage sous l'avenue du 14-Avril. Il s'inquiète pour la sécurité des piétons et de la pollution engendrée par des feux rouges à répétition. Ce courrier a été transmis à la Municipalité en date du 4 mai 2017 pour réponse.

Des exemplaires de ces deux lettres sont à votre disposition à la table du Président.

❖ *Je vous rappelle que la **Ferme des Tilleuls** ouvre ses portes au public et invite la population à découvrir son nouvel univers durant 2 jours de fête: ce samedi et dimanche; vous êtes tous invités. Je vous rappelle également, que vous tous, en tant qu'autorités de la Commune, avez reçu une invitation pour une visite ainsi qu'un apéro dînatoire à 11h00. Pour le public, l'ouverture de la Ferme des Tilleuls est prévue à 13h30. J'espère vous y voir nombreux.*

❖ *Enfin je vous signale que vous avez tous sur votre table **l'invitation au repas offert par la Municipalité** qui suivra le prochain Conseil Communal. Je vous invite à le remplir et le remettre encore ce soir à Mme Charlet.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillères et conseillers ont reçue par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 24 avril 2017 sur ses activités du 21 mars et 24 avril 2017.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher Public,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En complément aux communications qui ont été faites, je tiens particulièrement à souligner l'ouverture de la Ferme des Tilleuls ce week-end.

De plus, et en relation avec votre évocation de la votation fédérale sur la stratégie 2050, je vous informe que la Municipalité, in corpore, a rédigé un communiqué de presse soutenant pleinement ce projet.

Je passe maintenant la parole à M. Olivier Golaz qui a une communication à vous transmettre tout en n'omettant pas de vous souhaiter de fructueux débats

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Merci Monsieur le Syndic,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

REPONSE ORALE

A l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Cudrig concernant le marquage des présélections à la rue de Lausanne et le franchissement de 2 lignes blanches pour accéder à la rue de la Savonnerie

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,*

En date du 9 mars 2017, M. le Conseiller communal Jean-Marc Cudrig a déposé au Conseil communal une interpellation concernant le marquage à la rue de Lausanne (après la sortie du passage inférieur du 1er-Août, au niveau de la présélection pour Verdeaux et l'avenue du Temple) ainsi que le franchissement de 2 lignes blanches en amont sur ce même tronçon pour accéder à la rue de la Savonnerie. M. Cudrig relève que le marquage au sol est en grande partie effacé, conduisant à des hésitations et autres changements de direction intempestifs de la part des usagers de la route. De plus, le retrait d'un obstacle situé à l'époque au niveau de la présélection pour la Savonnerie permet aujourd'hui aux véhicules de couper une ligne blanche, à proximité directe d'un passage piéton.

Se basant sur ces observations, M. Cudrig interpelle la Municipalité quant à un nouveau marquage sur la zone concernée de la rue de Lausanne ainsi que vis à vis de l'installation d'un obstacle permettant de sécuriser la présélection vers la Savonnerie.

L'entretien de la route effectué au cours de l'automne 2016, coordonné par l'unité Trafic-signalisation de la Police de l'Ouest lausannois (POL), portait sur le colmatage des fissures du bitume. Le marquage ne pouvait alors pas être réalisé dans l'immédiat en raison du type de matériau utilisé. La remise en état de ce dernier a été réalisée depuis, de manière conjointe avec plusieurs autres réfections routières prévues par la POL.

Concernant les éléments séparateurs de trafic mentionnés par M. le Conseiller, ceux-ci ont été démontés lors de l'arrivée du Tour de Romandie (le 24 avril 2013) et non réutilisés par la suite. Effectivement, leur état a été jugé trop désuet pour permettre une réelle plus-value d'un point de vue sécuritaire. Afin d'assurer au mieux la sécurité des piétons à cet endroit en attendant la fermeture complète de ce tronçon routier en lien avec les travaux du tram (qui auraient dû initialement débiter juste après la manifestation mentionnée ci-dessus), la Municipalité et la POL ont pris la décision de réinstaller des éléments physiques identiques au même emplacement. Ces séparateurs seront aménagés simultanément aux travaux de marquages évoqués plus haut.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Cudrig concernant le marquage des présélections à la rue de Lausanne et le franchissement de 2 lignes blanches pour accéder à la rue de la Savonnerie.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Walter Siegrist, PLR**

Intervention relative à l'affichage "sauvage" à l'approche des élections cantonales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et Municipaux

Les communications de la Municipalité sont incomplètes, voire lacunaires.

Je viens vous parler d'affichage. C'est bien connu à l'approche des élections, fleurissent des affiches plus ou moins attrayantes à l'effigie d'un ou de plusieurs candidats, mais surtout au nom d'un parti politique.

Tant les syndiques d'avant 2016 lors des votations communales estimaient que ces affiches «égayaient la Commune» et qu'il n'y avait pas de quoi s'offusquer à cet affichage «sauvage», c'est-à-dire en dehors des endroits spécifiquement prévus à cet effet lors des campagnes électorales. Pour information, la commune installe à 12 endroits de la Commune des supports d'affiches électorales. Anecdote, la Commune devrait prendre contact avec la SGA (Société Générale d'Affichages) pour leur demander quelle sorte de colle ils emploient afin d'éviter le naufrage, non pas politique, mais de décolllement des affiches après 3 jours de pluie, elles jonchaient le sol...

Cette année, pour des raisons que j'ignore, la Gauche n'a pas lancé de campagne à l'effigie des candidats, mais une affiche globale pour le/les groupes. Celles-ci ont été posées aux emplacements autorisés.

La Droite a choisi la méthode de portrait des candidats et ces affiches ont été posées à différents endroits de notre commune, en dehors des zones autorisées, mais en respectant certaines règles cantonales, pas d'affiche sur les signaux routiers, dans des carrefours, etc.

Ceci dans l'esprit de continuité de ce qui avait toujours été fait et toléré jusqu'à ce jour par des syndicats de Gauche.

Usant de son droit léonin, en mars-avril 2017, la Municipalité avec 6 membres de la Gauche sur 7 membres au total a rappelé aux candidats de Droite, l'interdiction d'affichage sauvage en dehors des emplacements spécifiquement prévus et a fait enlever toutes les affiches sauvages.

Fort bien, mais je reste persuadé que si la Gauche avait fait des portraits des candidats, elle les aurait également placardés un peu partout. Pour mémoire je me rappelle de la campagne 2006 de plusieurs municipaux de gauche qui ont usé de cette tolérance, affiches posées sauvagement et non retirées par ceux qui les avaient mises.

Dès lors, je constate que dès que l'on est «nanté» on use de son pouvoir pour faire respecter un règlement communal. Je ne suis pas certain que, conformément à la promesse faite par tous les municipaux lors du début de législature, tous les cas d'infraction à une loi ou un règlement aient été systématiquement dénoncés ou amendés.

Vu ce qui précède, je prends acte que plus aucun affichage «sauvage» ne devra être toléré sur notre commune et compte bien dénoncer tous les abus pouvant être commis. J'espère que M. Roland Delapierre sera content d'apprendre ceci, lui qui a dénoncé dans le courrier des lecteurs de 24 Heures en mars de cette année, l'affichage sauvage toléré à l'époque par la Municipalité.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Intervention relative à l'affichage "sauvage" à l'approche des élections cantonales

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

En tant que responsable du groupe "Ensemble à Gauche", j'ai aussi reçu la lettre qui m'a également offusquée comme quoi les affiches que nous avons posées allaient être retirées.

Je me suis informée et l'on m'a dit que c'était une décision de la Municipalité, donc je n'ai pas pu crier très fort, je n'ai même pas écrit au Courrier des lecteurs. Ce n'est donc pas le Droite contre la Gauche, car j'ai également dû aller chercher mes affiches au CTC afin de la récupérer et de les mettre ailleurs.

C'est à mon avis une décision politique pas juste, car nous nous plaignons que les citoyens oublient d'aller voter. Si nous enlevons les affiches électorales, 15 jours avant le scrutin, j'ai trouvé que ce n'était pas très malin.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

C'est toujours un thème difficile et c'est vrai que j'ai également, par le passé, participé quelques fois à des affichages "sauvages", j'en parle donc en toute humilité.

Nous avons effectivement pris la décision, à l'unanimité de la Municipalité, de tolérer l'affichage "sauvage", le temps que les affichages officiels soient mis en place. Dès le moment où chacun a pu disposer des espaces correctement répartis et équitablement octroyés, nous avons pleinement fait respecter le "guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière" et enlevé les affiches "sauvages" afin de les restituer à tous les groupes politiques. Nous avons adopté cette position et nous ne pensons pas qu'elle soit totalement inacceptable. Celle-ci a été prise en toute âme et conscience et nous pensions qu'elle était ainsi équitable

- **M. Walter Siegrist, PLR**

Je n'ai pas parlé d'un clivage Gauche/Droite. J'ai dit qu'une fois que l'on est en place, on décide des choses qui existent depuis longtemps.

Pour mémoire, en 1990 environ, lorsque cet affichage "sauvage" a commencé, la Droite s'était offusquée que l'on puisse afficher, en dehors des zones officielles, ces affiches. Le Règlement communal est clair, même avant la pause des panneaux autorisés dans 12 endroits de la Commune, il ne peut y avoir d'affichage "sauvage".

Je suis content, je le dis à la fin, de votre décision et veillerai à ce qu'elle soit appliquée dans tous les cas. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

La commission s'est réunie le mardi le mardi 9 mai en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières du préavis N° 11-2017.

Ces incidences représentent une augmentation d'environ CHF 17'000.- par année (CHF 8'500.- pour 2017) sur le compte 1000.3011.01 (Personnel DO – Traitement. A cela s'ajoutent les charges sociales qui impacteront les comptes N° 1000.3030, N° 1000.3040 et N° 1000.3050 ce qui n'est pas explicitement précisé dans le préavis.

La COFIN propose également à la commission idoine qu'un amendement soit fait aux conclusions afin de préciser que le contrat de travail soit adapté à ces décisions. Ce principe, bien que logique, n'est actuellement pas inscrit.

- *En délibération, la Commission des finances ACCEPTE à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.*

La COFIN s'est également réunie afin de traiter dans son entier le préavis N° 12-2017, celui-ci fera l'objet d'un rapport complet lors de la séance du Conseil Communal du mois de juin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe l'Assemblée des changements suivants:

- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
Faisant suite à la démission de Mme Armelle Saunier du Conseil communal, le groupe Les Verts propose M. Philippe Hertig en tant que suppléant, respectant ainsi la Convention de législature.
- ORPC – Organisation régionale de la protection civile
Faisant suite à la démission de Mme Armelle Saunier du Conseil communal, le groupe Les Verts propose M. Philippe Hertig, respectant ainsi la Convention de législature.
- Commission régionale et intercommunale CRI
Faisant suite à la démission de Mme Armelle Saunier du Conseil communal, le groupe Les Verts propose M. Philippe Hertig, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Philippe Hertig et clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2017-2018

- a) du Président
- b) du 1^{er} vice-président
- c) du 2^{ème} vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants

Pour les points a), b) et c), je vous rappelle l'art.11, al.3 de la Loi sur les Communes (Etat au 1er juillet 2013) qui stipule : "Lorsque le nombre de candidat égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement".

Un courriel a été envoyé aux Président-e-s de groupe leur rappelant la composition du Bureau du Conseil 2017-2018 selon les Convention de législature.

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au Parti UDC

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Amené à présenter notre candidat, M. Gérard Duperrex, je me suis naturellement tourné vers mes notes de 2013 où je vous invitais à l'élire à la présidence de ce Conseil pour la première fois. J'évoquais alors sa longue carrière politique à Château d'Oex, sa

capacité à discuter avec chacun et son implication sans réserve dans la vie communale, prouvée par sa participation dans de nombreuses commissions.

Il n'y aurait pas grand-chose à changer à ce portrait, bref comme demandé par M. le Président, mais exact. Depuis une législature, chacun a appris à connaître ce membre éminent de notre parti. C'est donc sans hésitation que l'UDC Renens lui a proposé de se porter candidat à nouveau. Je vous invite donc à élire Gérard Duperrex à la Présidence de ce Conseil selon la Convention de Législature. Et afin de nous épargner d'inutiles pertes de temps, je demande à M. le Président du Conseil, selon l'article 12 du Règlement, de procéder à une élection tacite.

Je vous remercie.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Gérard Duperrex est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018.

M. le Président félicite M. Gérard Duperrex pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les spectateurs,*

Je suis un peu ému, vous devez le comprendre.

En priorité, je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de m'accorder en me portant à la tête de notre Conseil communal pour débiter le 1^{er} juillet 2017, pour la deuxième année de la législature. L'honneur repose sur ma famille et mon parti.

Chers Collègues, j'assure à toutes et tous que je mettrai tout en œuvre pour mériter votre confiance et mener les séances de notre Conseil communal en donnant le meilleur que vous pouvez le faire. Aujourd'hui, je peux vous assurer que je serai, je l'espère, un bon Président si on le veut. Il vous appartiendra d'en juger dans quelques mois, mais je vous donne la garantie et je vais m'investir comme je l'ai déjà fait auparavant avec l'impartialité nécessaire et le respect de nos institutions afin d'offrir à notre Ville de Renens un climat de travail propice à nos travaux au sein du Conseil communal.

Je vous prie de croire que je me défendrai toujours à accepter et donner de sa personne en prenant des risques pour servir la collectivité publique qu'elle soit de Gauche ou de Droite.

M. le Président, M. le Syndic, Mmes et MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillers communaux, je vous souhaite à toutes et à tous un plein succès pour notre 2^{ème} année de législature qui nous attend et vous remercie de votre attention.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe PSR.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers collègues du Conseil communal,*

Engagé dans la politique depuis les années 80 pour la défense de la justice sociale, M. Aso Piroti continue son engagement en tant que conseiller communal depuis 2011. Diplômé d'ingénieur HES de Lausanne, il a également poursuivi plusieurs formations à l'université de Genève, à la Haute école pédagogique et à l'IFFP. Il a été enseignant depuis 1999 dans plusieurs collèges de notre Canton. Depuis l'obtention de son Diplôme en Direction d'Institution, il œuvre comme doyen à l'Ecole de la Transition anciennement appelée l'OPTI.

M. Aso Piroti a eu l'occasion de travailler dans plusieurs commissions permanentes au niveau communal et intercommunal. Il a été membre de la commission de gestion et des finances de PolOuest et aussi de la commission de gestion et de la commission de naturalisation de la Commune. Il occupe aujourd'hui la fonction du président du parti socialiste de Renens. Il maîtrise les rouages du fonctionnement de notre système politique.

M. Aso Piroti sait écouter les autres et il respecte les différences. Pour ses compétences et connaissances étendues ainsi que ses qualités humaines, il est apprécié au sein de notre Conseil communal.

Le Parti Socialiste de Renens a le plaisir de le proposer comme candidat pour le poste de 1er vice-président du Conseil communal.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Aso Piroti est élu 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018.

M. le Président félicite M. Aso Piroti pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe PLR.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,

Comme vous l'avez mentionné, il revient au groupe PLR de présenter un candidat au poste de 2^{ème} Vice-président.

A ce titre, nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Vito Vita qui siège au sein de notre Conseil depuis plusieurs années et notamment à la COFIN depuis le début de cette législature.

Dynamique et compétent, M. Vito Vita est pour nous le candidat idéal pour reprendre la présidence de ce Conseil dans deux ans et vous demandons, ce soir, de soutenir sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Vito Vita est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018.

M. le Président félicite M. Vito Vita pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes Fourmi rouge et Les Verts.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Verena Berseth pour le groupe Fourmi rouge et la candidature de Mme Irène Frei-Premet pour le groupe Les Verts.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Verena Berseth et Irène Frei-Premet sont élues scrutatrices du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018

M. le Président félicite les scrutatrices pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes Fourmi rouge et UDC.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Carole Castillo pour le groupe Fourmi rouge et la candidature de M. François Bertschy pour le groupe UDC.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Mme Carole Castillo et M. François Bertschy sont élus scrutateurs suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018

M. le Président remercie et félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont accepté de prendre des fonctions au sein du Bureau et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et rappelle aux membres du Bureau 2016-2017 et 2017-2018 que la séance de passation des pouvoirs aura lieu le jeudi 29 juin 2017 à 18h15 à la Buvette de la Salle de spectacles.

12. Rapport de commission – Préavis N° 9-2017 – Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la Commission

La chaudière actuelle du chalet « Joli-Bois » qui chauffe également le chalet « Rosée du Soleil » est actuellement en bout de course, ce matériel datant de 1997. Des problèmes sont déjà apparus en 2014 et une partie du câblage électrique avait dû être changée.

De plus, l'installation hydraulique est également vétuste, à l'exception du boiler qui avait été changé en 1984.

Plusieurs options ont été évaluées, notamment les variantes Mazout ECO et Pellets. Si l'aspect écologique de cette dernière était intéressant au départ, les inconvénients dont notamment la mise en œuvre, les installations complémentaires et le prix sont nettement supérieurs. La nécessité d'installer une citerne externe pour les pellets était également contraignante et risquait de prolonger la mise à l'enquête de plusieurs mois ne permettant plus de procéder aux travaux pendant l'été.

Les gains sur le prix du pellet par rapport au mazout ne permettraient en aucun cas de contrebalancer le prix de l'installation à pellets.

Les autres options comme les pompes à chaleurs (inefficaces à cette altitude) ou le solaire (l'état de la toiture ne le permet pas) ou encore le gaz (la source est trop éloignée) ont été écartées.

Un des commissaires a demandé pour quelle raison le choix d'un investissement plus élevé afin de réduire les coûts de fonctionnement n'a-t-il pas été envisagé ?

La réponse de la Municipalité fut que le fait d'avoir un investissement plus élevé entraînait des amortissements également plus élevés et que ces derniers coûtent à la commune.

Le chef de projet a répondu également que la place à disposition pour la chaudière ne permettait pas d'avoir une plus efficace.

Rappel des avantages/inconvénients

Variantes	Avantages	Inconvénients
Mazout ECO	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est facile - L'installation est moyennement onéreuse - Le brûleur changé en 2014 sera réutilisé - L'entretien ne nécessite pas d'intervention par le personnel en place et/ou de surveillance pour éviter les pannes - La technologie est maîtrisée - L'encombrement est identique à l'actuelle installation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site consomme environ 15'000 litres de mazout par année, soit environ 150 MWh/an ou une émission d'environ 40 tonnes de CO2 par année. La taxe CO2 va augmenter ces prochaines années - Ce type d'installation n'entre pas dans le cadre du label "Cité de l'énergie"
Pellets	<ul style="list-style-type: none"> - La production de chaleur ne dégage pas de CO2 - Ce type d'installation entre dans le cadre du label "Cité de l'énergie" 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est compliquée - L'installation est onéreuse - L'installation nécessite une citerne enterrée à pellets de plus de 30 m³ sous le terrain de sport. - Une fouille d'environ 8,5 x 3 x 4 mètres est nécessaire - L'installation d'un accumulateur de chaleur dans le garage déjà bien rempli réduit l'espace libre - Un nettoyage de la chaudière est nécessaire 2x par mois par le personnel d'Ondallaz et/ou par le biais d'un contrat d'entretien - La taxe CO2 a augmenté de façon significative et poursuivra probablement sa hausse ces prochaines années. Cependant, le montant de l'investissement pour des pellets ne pourra pas être amorti par l'économie de la taxe CO2

Délibération de la commission

Les explications données à la commission étant précises et complètes, la commission n'a pas eu de discussion en interne.

Toutefois, elle demande que sur les travaux futurs qui pourraient intervenir sur le bâtiment, soit pris en compte l'aspect « renouvelable » de l'énergie, passive et active, afin de baisser l'usage du mazout.

Vœu

La commission demande à la Municipalité de prendre en compte sur de futurs éventuels travaux sur la charpente, la mise en place de panneaux solaires sur le toit ainsi qu'une amélioration de l'isolation de ce dernier afin de compléter et d'améliorer le rendement du chauffage.

Détermination de la commission

*C'est par 6 Oui et 1 Abstention que les conclusions du préavis sont **acceptées**.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je suis quelque peu surpris de lire la réponse d'un des Municipaux qui dit que les amortissements coûtent à la Commune. J'avoue que je me suis demandé si j'avais loupé quelque chose lors de mes cours de comptabilité à l'université.

Je peux entendre qu'un investissement plus conséquent coûte des intérêts plus élevés, mais ce n'est pas le cas des amortissements.

Enfin, je suis également étonné que la réponse à propos d'une éventuelle baisse de coûts de fonctionnement se soit résumée à « nous n'avons pas la place pour une chaudière plus performante. Sa capacité ne sera de toute façon pas utilisée à 100% alors à quoi bon..... ».

Comment se fait-il qu'une chaudière neuve ait des coûts identiques de fonctionnement à celle qui doit être changée ?

Dès lors ne faudrait-il pas retarder la votation sur ce présent préavis afin d'obtenir des renseignements complémentaires à la prochaine séance de notre Conseil et une réponse pertinente sur lesdites performances qui permettraient éventuellement de faire baisser les coûts de fonctionnement. Je vous remercie.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Merci pour vos questions. Elles ont été effectivement abordées en Commission à laquelle participait également le directeur de l'entreprise qui nous a fait l'analyse et à mon avis les réponses étaient persuasives et concluantes.

Pour revenir sur votre proposition de ne pas voter les conclusions du préavis, je rappelle juste que la chaudière est dans un tel état qu'il y a des flammes qui s'en échappe ce qui pose des problèmes de sécurité et qu'un niveau du délai de commande, afin de pouvoir procéder au remplacement de cette chaudière en été, ne peut plus être garanti afin d'être prêt pour la saison de chauffe qui commence assez tôt à Ondallaz en raison de son altitude. Je me rallie aux conclusions de la Commission étant donné que, pour moi, les explications qui ont été données par le directeur de l'entreprise qui a fait toute l'étude y relative sont convaincantes. Merci.

○ M. Jonas Kocher, Les Verts

Merci pour vos précisions. J'espère que le dégagement de flammes ne dure pas depuis deux/trois mois et comme, depuis quelque temps, nous avons des préavis en urgence, nous aurions pu l'avoir également en urgence.

Etant donné que les travaux devraient commencer en juillet, si nous votons ce préavis durant la séance du mois de juin, je pense que cela devrait être bon.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote la proposition de M. Jonas Kocher de renvoyer à la commission ce préavis pour étude supplémentaire avant le vote des conclusions.

- C'est à la majorité que la proposition de M. Jonas Kocher est acceptée (39 voix "oui", 21 voix "non" et 5 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie M. Pascal Golay et les membres de la commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 10-2017 – Collecteurs d'eaux claires - Chemin des Côtes

M. le Président prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président-rapporteur de la Commission

Mme Maystre et M. Sarda nous signalent que ce préavis n'était pas prévu, mais est devenu urgent suite à une intervention des riverains. En effet, les 5 bouches d'égout du Chemin des Côtes se vident dans le terrain en pente en contrebas de la route ce qui augmente le risque de glissement de terrain à cet endroit.

Les 5 bouches d'égout concernées seront canalisées en direction de la croisée avec la Rue du Lac où ils rejoindront une canalisation eaux claires existante.

Par la suite, les propriétaires des habitations en dessus du chemin seront invités à séparer les eaux claires et eaux usées et utiliseront cette canalisation à cet effet. Les habitations en dessous du chemin déversent déjà leurs eaux claires dans une canalisation située plus bas. Il y a actuellement une habitation qui a une fosse septique et qui n'est pas du tout reliée au réseau. Par la suite cette habitation se connectera aussi bien sur le réseau eaux claires que le réseau eaux usées.

Question : Est-ce que à Renens d'autres endroits où il y a le même cas de figure ?

- M Sarda : Peut-être. On a des plans qui remontent aux années 30, mais certaines parties de notre sous-sol ne sont pas répertoriées.*

Question : Pourquoi ces bouches d'égout n'étaient pas reliées au réseau à leur installation ?

- Cela est dû au fait que le réseau date en partie de bien avant les années 1960. À l'époque c'était des champs en contre bas, mais maintenant, il y a de plus en plus de constructions et l'eau est moins absorbée par le terrain.*

Question : Combien de kilomètres de réseau eaux claires est-ce qu'il y a à Renens ?

- Env. 60km de réseau public plus 65km de réseau privé. En sachant que par réseau privé, on parle de la partie des canalisations qui sont situées sous les terrains privés, la plupart du temps entre le bâtiment et le collecteur sous la route.*

Extrait du rapport de la Commission des Finances à propos de ce préavis :

"En ce qui concerne le préavis N° 10-2017 lié aux collecteurs d'eaux claires du chemin des Côtes pour un montant de CHF 113'500.-, le cas est un peu différent. Ce montant ne figure pas au plan d'investissement parce qu'il n'était pas prévu au départ d'effectuer ces travaux maintenant.

C'est suite à des investigations sur des problèmes d'étanchéité qu'il a été constaté que le collecteur des eaux de chaussée n'avait jamais été construit. Il devenait donc urgent d'y remédier. A savoir encore que ces travaux ont donc simplement été avancés du calendrier initial et qu'il ne représente aucun coût, le montant étant prélevé dans le fond prévu à cet effet.

La commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis."

Après délibération, la commission ad-hoc ACCEPTE à l'unanimité les conclusions de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 10-2017 de la Municipalité, du 20 mars 2017,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de construction d'un collecteur d'eaux claires sur le chemin des Côtes.

2. Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 113'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.180 "Collecteur EC, chemin des Côtes".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 10-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 11-2017 – Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017**

Présidence: Fourmi rouge

- **Préavis N° 12-2017 – Bâtiment de la Croisée – Location des surfaces nécessaires pour la création d'une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes**

Présidence: Commission des finances

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- Le préavis N° 11-2017 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge,
- Le préavis N° 12-2017 sera traité par la Commission des finances.

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Interpellation relative à la sécurité des passages piétons sur l'avenue de Longemalle

Monsieur le Président,

Décidément une route toute droite en ville est dangereuse. Les automobilistes ont tendance à rouler un peu vite.

Pour les gens qui ne connaissent pas bien le quartier, je précise: il y a des classes enfantines au pied de la tour de Longemalle. Certains enfants viennent de Rionza et doivent traverser la rue de Longemalle. Il y a bien des passages piétons, mais celui que les enfants utilisent le plus souvent, qui fait face au chemin des Côtes est particulièrement dangereux, les automobilistes qui montent de Malley n'ont que peu de visibilité sur ce passage. C'est d'ailleurs, à cet endroit qu'il y a eu des accidents. Mais un passage sous-route existe et peu de gens savent où il se trouve, il est très mal signalé.

Dans le temps, les enseignants avaient l'obligation de montrer ce passage à leurs élèves et leur interdisaient de traverser la route sans être accompagnés par un adulte.

Mes questions sont les suivantes:

1. *Peut-on entretenir ce passage sous-route?*
2. *Peut-on proposer avec fermeté aux enfants de ces petites classes de passer par ce tunnel?*

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mme Verena Berseth, je vous remercie pour vos questions.

C'est vrai que la sécurité c'est aussi important pour la Police de l'Ouest qui œuvre beaucoup à ce niveau, elle informe les élèves par des jeux de rôle pour traverser la route. Néanmoins, il est vrai que l'avenue de Longemalle n'est pas une route facile à traverser. Nous avons renforcé les passages piétons en refaisant dernièrement les marquages. Puisque nous ne pouvons malheureusement pas mettre d'îlot central puisque les bus ne pourraient passer, la dimension de la route n'étant pas suffisante, nous avons décidé, au milieu de ces passages piétons de donner une marque blanche afin que les automobilistes voient et que les piétons se sentent un peu plus en sécurité.

Ceci dit, il est vrai qu'à quelques centaines de mètres, nous avons un passage sous voie qui est peu utilisé et que je vous confirme ce soir que ce passage est tout-à-fait conforme, il est éclairé, les élèves peuvent l'emprunter. Demander aux enseignants de montrer aux élèves ce passage sous voie cela serait mieux, mais je ne peux répondre à cette question.

Dans tous les cas, s'agissant de la sécurité, je crois que nous essayons, Mme Verena Berseth, de la faire le maximum et, me concernant, je pense avoir répondu à votre interpellation et vous remercie.

○ **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je remercie M. Olivier Golaz et espère qu'il fait tout son possible.

● **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat intitulé "Renens à 30km/h la nuit?"

Monsieur le Président,

Je vous présente le titre d'un postulat que j'aurai le plaisir de développer lors de la séance du Conseil communal du mois de juin: "Renens à 30km/h la nuit?"

Je vous ne vous en dirai pas plus ce soir, mais vous imaginez bien qu'il sera question de nuisances sonores, pollution de l'air, consommation de carburant, etc...

● **M. Aso Piroti, PSR,**

Interpellation intitulée "Délocalisation de la société de Thermo Fisher Scientific, quel avenir pour les employés ?"

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs, les Municipaux,

Mesdames, Messieurs, les Conseillers communaux,

Suite à l'annonce par la multinationale américaine de la société Thermo Fisher Scientific d'un projet de délocalisation de sa production en République tchèque, des employés de cette société ont mené six jours de grève du mercredi 19 au 26 avril 2017. Selon les informations, les employés ont été avertis du projet de 106 licenciements sur 165 postes.

Nous avons également appris que des employés habitants dans le district de l'Ouest lausannois sont touchés par ce projet. Mes questions adressées à notre municipalité sont :

- ✓ *Peut-on savoir combien de personnes habitant dans notre district sont touchées par ce projet ?*
- ✓ *Combien d'employés touchés par cette action se trouvent sur la commune de Renens ?*
- ✓ *Dans quelles mesures notre municipalité peut-elle se coordonner avec les autres du district de l'Ouest lausannois en vue d'intervenir auprès de la société de Thermo Fisher Scientific pour s'informer du devenir des personnes touchées par ce projet?*
- ✓ *Peut-on savoir quelles solutions sont envisagées pour ces employés menacés et plus particulièrement pour les employés habitants dans notre commune ?*
- ✓ *Finalement, dans quelle mesure la Municipalité peut-elle nous informer des éventuelles démarches entreprises par les autorités cantonales?*

Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci, M. Aso Piroti pour votre intervention. Comme vous me l'avez transmise dans le courant de l'après-midi, j'ai eu le temps de préparer des premières réponses à vos questions.

Effectivement, des négociations sont en cours. Il faut savoir que les autorités de la ville d'Ecublens se sont mobilisées, en soutien également avec le Canton, et plus particulièrement le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) qui font pression, qui travaille avec la société Thermo Fisher Scientific afin que celle-ci infléchisse sa décision et que toutes les mesures soient prises afin que le maximum de postes de travail reste sur le site d'Ecublens. Les syndicats se mobilisent également. Toutes les structures habituellement concernées par ce type de fermeture sont actives actuellement, et encore une fois, des négociations sont en cours.

Ces négociations font qu'il n'est pas possible de savoir aujourd'hui combien de personnes seront touchées par ce projet et conséquemment de connaître d'où elles proviennent, ni où elles habitent. Mais effectivement, le district de l'Ouest lausannois travaille de manière concertée, nous avons des rencontres régulières entre Syndics et Municipaux et la commune d'Ecublens s'est ouverte à notre Commune de cette problématique. Nous allons participer, notamment par un courrier d'appui à la société Thermo Fisher Scientific, en soutien de ce qui a été fait par les autorités qui pilotent le dossier, étant sur le site même de l'entreprise.

Je continuerai de vous informer de la suite de ces démarches lors d'un prochain Conseil, et vous le savez, en tant qu'Autorités, nous travaillons étroitement avec les entreprises et tendons à les soutenir, à les maintenir et à les développer.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions et vous tiendrai informés lors du prochain Conseil de l'avancement dans nos démarches.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

- Interpellation intitulée "Variabilité du prix de l'électricité et de ses conséquences"

Pour la première fois, la Suisse a importé plus de courant qu'elle n'en exporte sur une année. La consommation d'électricité a baissé durablement, bien qu'une reprise du marché était espérée, force est de constater que cela devient illusoire.

Après l'incident de Fukushima, l'Allemagne a gonflé ses subventions pour les énergies renouvelables, et produit onze fois plus d'électricité que la Suisse de ce fait elle inonde le marché européen malgré le fait que la croyance veut que les barrages seraient une alternative au manque de vent ou soleil.

Les responsables de la branche ont pris conscience que stopper la construction des nouvelles centrales hydrauliques serait plus coûteux que de les terminer. Le problème est que les coûts de fonctionnement et d'entretiens ont été négligés.

A l'époque, on prenait autant soin des turbines que d'un objet précieux, malheureusement, par souci d'économie, il semblerait selon des informations qui émanent de spécialistes de la branche, qu'aujourd'hui on attende les pannes pour intervenir et entretenir. Ceci les rendant moins efficaces, plus vulnérables, qui nécessiterait de les remplacer, mais comme les coûts sont exorbitants les exploitants des centrales hydrauliques ne font pas le nécessaire.

Entre 2000 et 2013, le secteur hydroélectrique aurait accumulé quelques 26 milliards de profit qui ont été redistribués aux actionnaires majoritairement aux cantons et aux communes qui les ont utilisés pour leurs dépenses ordinaires.

Vous vous demandez pourquoi j'aborde cette question ici à Renens, c'est qu'aujourd'hui ces installations très coûteuses ne sont plus rentables. Dès lors mes questions sont les suivantes :

- *Le marché électrique est très élastique, le prix du kWh est passé de 11ct à 3ct, est-ce que la Ville de Renens est consciente de cette variabilité ?*
- *Comment Renens utilise-t-elle la part de profits reçu des SIE ?*
- *Est-ce que la création d'un fonds qui prendrait un pourcentage des profits pour l'aide au développement ou à l'investissement ne serait-il pas une bonne idée?*

D'avance merci pour vos futures réponses.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Évidemment, vous soulevez une thématique extrêmement complexe; vous avez donné des chiffres que nous devons vérifier. De ce fait, nous vous répondrons lors d'une prochaine séance du Conseil communal

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Eugène Roscigno, PSR**
Divers

Monsieur le Président,

Je souhaiterais que les membres de la Commission de recours en matière d'impôts me rejoignent à la fin de la séance, car nous avons du travail à planifier.

- **M. Walter Siegrist, PLR**
Remarques relatives à la journée dominicale d'un scrutateur au dépouillement du Grand-Conseil pour la période de 2017 à 2022

Bonsoir,

Convocation à 08h00 le dimanche 30 avril à la Salle de spectacles à Renens.

Arrivée sur les lieux, bonne organisation, attribution d'un badge indiquant sur quel scrutin vous deviez dépouiller, trois Matin-Dimanche sur les tables d'accueil.

08h10 Prise de parole du président du conseil, informations, directives et déroulement de la journée, jusque-là rien d'anormal, si ce n'est l'heure matinale.

Petit moment d'attente, je lis le Matin Dimanche, ci-après le Matin. Que j'avais acheté personnellement à la boulangerie où j'avais dégusté un croissant et un café express.

Après la réception des retardataires, nous recevons l'information. Tant pour les 30 bureaux (2 personnes par bureau) pour le dépouillement du Grand-Conseil que des 15 pour le Conseil d'Etat. Ce qui fait un total de plus de 90 personnes, sans compter le personnel communal qui était présent avant nous, et qui avait préparé le dépouillement tout comme les ordinateurs de la saisie informatique des résultats. Au total, il y avait plus de 120 personnes convoquées pour un peu plus de 3'000 votants.

A 8h40, chaque bureau reçoit 50 enveloppes à ouvrir et découvrir le contenu et le répertorier, fort bien, mais tous les électeurs ne sont pas familiarisés aux directives et c'est là que surgissent parfois des problèmes.

A 09h30 fin du dépouillement, du moins dans mon bureau tellement les directives étaient claires. Mais à nouveau lecture du Matin, où youpie, j'ai réussi à finir le Sudoku 3/3. Fort de cette réussite, je me garde de solutionner le Sudoku «diabolique» glissé dans le journal et se trouvant dans le TV Guide.

A ce moment-là, c'est le bureau de dépouillement du Conseil d'Etat qui a obtenu sa pause café-croissant. Après ¾ d'heure d'attente et sans travail, nous avons aussi pu prendre le café.

A 10h30, réception de 40 bulletins, où il fallait également remplir les feuilles cumulées de résultats globaux. Travail qui a duré 20 minutes. Nous étions tout proche de la réception des urnes des bureaux de vote et des enveloppes déposées dans la boîte de la commune. Ici, vu le faible nombre de votes à trier, j'ai personnellement, rien eu à faire. Ce laps de temps m'a permis de solutionner le Sudoku «diabolique» du Matin.

A ce stade, je n'ai encore que travaillé une heure et cinquante minutes au maximum, directives comprises.

A 13h30, les scrutateurs du Grand Conseil ont pu aller manger, étant donné que le bureau avait assez de volontaires pour effectuer la saisie des bulletins modifiés, toutes les autres personnes ont été libérées, après avoir pu prendre leur repas, soit vers 14h.15.

A 14h30, ceux qui étaient restés pour la saisie informatique ont eu quelques menus travaux de contrôle et pour compléter des bulletins mal référencés, puis nous avons passé à la saisie par informatique. En résumé, depuis 08h00 du matin, jusqu'à 16h30, je n'ai travaillé que 3h30 à 3h50 maximum, alors qu'il y avait 7h00 de travail possible. Autant dire que le Matin a été lu, relu, même les mots croisés ont occupé ma journée.

Conclusions, bien que bien organisé et sustenté, il y a manifestement trop de bureaux lors du dépouillement. Il est bien connu que l'inactivité des personnes convoquées est un problème, car certaines étapes doivent être respectées et l'on ne peut pas aller plus vite.

En outre, bien que la saisie du Grand-Conseil ait été terminée vers 16h30, ce n'est qu'à 17h50 que les résultats de Renens ont été transmis au Canton, nous étions parmi les derniers.

Les cas des personnes qui dépouillent et qui ont manifestement un problème de compréhension des directives doivent être répertoriés et ne doivent plus être convoqués aux prochains dépouillements. Ceci est le devoir du bureau du Conseil et permettra de gagner du temps. Car c'est bien connu, les volontaires ont parfois 2 bras gauches dont il vaudrait mieux se passer, quitte à les refuser s'ils remplacent un membre convoqué, mais indisponible.

A ce propos, un des membres qui est sous enquête pour captation de votes lors des élections communales de 2016 était présent, malgré le fait que son cas ne soit pas encore jugé. Je trouve cela inadmissible.

Enfin, j'estime que le bureau de vote des Baumettes doit être supprimé (il y a au maximum entre 20 et 30 votants par journée de vote), surtout depuis l'introduction du vote par correspondance. Le nombre de bureaux lors du dépouillement des votes doit également être drastiquement diminué, car plus de 50 % des gens convoqués regrettent les temps morts, parfois inévitables, certes, mais nécessaires. Et qu'une convocation à 9h00 du matin suffirait

pour effectuer le travail demandé par le scrutin. D'enchaîner vers 11h15 avec les votes exprimés au bureau de vote et des derniers bulletins versés dans l'urne communale.

Merci de prendre note de mes remarques pour les prochaines votations, où je me déclare prêt à prendre part, pour autant que l'on soit occupé en permanence en dehors de la pause-café et du repas de midi.

Réponse de M. le Président

Merci M. Walter Siegrist pour votre intervention. Je vous ferai remarquer que c'est pour les prochaines "élections" et non "votations" et que peut-être que le problème se situe aussi à ce niveau, car les élections cantonales ont lieu tous les cinq ans et que tout le travail demandé, c'est beaucoup plus difficile de la régler comme du papier à musique.

Je n'interviens pas beaucoup, mais cette fois, je vais quand même le faire. Je ne suis pas tout-à-fait d'accord sur tout ce que vous avez dit, nous pourrions en discuter, mais je peux vous dire que cela soit le Secrétariat municipal, l'Administration ainsi que tous les intervenants ont fait de leur mieux dans une tâche qui n'est pas habituelle. C'est une tâche qui est difficile, car nous ne connaissons pas à l'avance le taux de participation, on pourrait nous reprocher un manque de scrutateurs dans le cas d'un taux de participation élevé.

S'il y a des améliorations à apporter, celles-ci seront faites, je sais que de réflexions sont en cours afin que les futurs dépouillements électoraux soient plus "digestes" pour tous les estomacs, même les plus fragiles. Merci.

○ Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

J'ai également envie d'intervenir, car j'étais présente lors de ce dépouillement. C'est vrai que c'était long. En même temps, je me dis que c'est quand même extraordinaire de ne pas être stressé par la Municipalité. La notion de rendements au fond n'est pas forcément toujours présente et je trouve totalement déplacé de dire que le Bureau du Conseil serait sensé tester l'intelligence des citoyens afin de savoir lesquels n'ont pas le droit de venir, car ils auraient un cerveau pas assez en forme. Je trouve cela inadéquat parce que je trouve que la démocratie c'est aussi accepter tout un chacun avec ses compétences, ses côtés brillants, mais aussi ses défauts, ses lenteurs.

Réponse de M. le Président

Je ne peux que soutenir cela. Bien sûr j'ai vu des scrutateurs rapides et d'autres un peu moins rapides, et puis M. Walter Siegrist!

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Vous dire qu'effectivement il y a un potentiel d'amélioration quant aux temps morts et je crois que nos services y travaillent déjà. J'ai vu passer plusieurs documents, plusieurs réflexions sur la manière optimiser au mieux l'activité des personnes présentes lors de ces journées dépouillement, sans oublier toutefois qu'il est assez compliqué de dépouiller les listes manuscrites avec des suffrages différents.

Il y a une prise de conscience qu'un potentiel d'améliorations existe, dans le respect de chacune et de chacun et de l'énorme travail qui a déjà été accompli.

○ **M. Walter Siegrist, PLR**

Monsieur le Président,

Vous pourrez lire dans le procès-verbal qu'à aucun moment je n'ai parlé de faire des tests pour voir l'efficacité des personnes, je n'ai pas parlé de cela. Mais il y a des gens qui manifestement ont deux mains gauches ce qui nous fait perdre du temps et nous devons les corriger.

Je peux vous dire que lors de la saisie de l'après-midi, nous avons dû repasser plusieurs bulletins, car ils étaient mal complétés et que pour faciliter la saisie il faut que le travail en amont soit fait correctement. Je persiste et insiste dans le fait qu'il y a beaucoup trop de bureaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 22 juin 2017 à 19h00.**

Clôture de la séance à 21h25

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet